

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-6-12-6**

**Séance du** lundi 20 juin 2022

### **MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle  
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas  
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre  
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno  
MEYER Philippe  
MULLER Lucien  
PFEIFFER Pascale  
TENENBAUM Anne

**ABSENTS :**

ISSELE Christelle  
JEANPERT Chantal  
LEHMANN Marie-Paule  
LORENTZ Michel  
MARTIN Monique  
MULLER-BRONN Laurence  
REYMANN Anne  
SCHILDKNECHT Jean-Luc  
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-2-1 du 28 mars 2022, relative au budget primitif 2022 des dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et des transitions écologiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 13<sup>e</sup> Commission (Région de Colmar) du 3 juin 2022,
- VU l'avis favorable de la 14<sup>e</sup> Commission (Agglomération de Mulhouse) du 13 juin 2022,
- VU l'avis favorable de la 15<sup>e</sup> Commission (Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller) du 2 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé à la délibération, dont le montant total s'élève à 4 567 € (dont 3 367 € en investissement et 1 200 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002T05 pour l'investissement et P226O002TO6 pour le fonctionnement.

M. Francis KLEITZ, en tant que Maire de la Commune de Guebwiller, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité